

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 206

EXTRAIT

Présent(s) : 152

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE
DU GRAND REIMS

Représenté(s) : 31

Votant(s) : 183

Excusé(s) : 8

Absent(s) : 15

SEANCE DU JEUDI 27 MARS 2025

Le jeudi 27 mars 2025 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 21 mars 2025, s'est réuni en salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET.

Étaient présents :

M. Azzedine AIT-IHADDADENE, Mme Badia ALLARD, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Jean-Pierre ARNAUD, M. Franck ASSELIN, M. Franck BAILLY, Mme Maryline BAILLY, M. Edouard BARON, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Marie-Hélène BASTOGNE, Mme Katia BEAUJARD, M. Patrick BEDEK, M. Christian BERLOT, Mme Florence BERTHON, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, Mme Brigitte BLONDEAU, M. Christophe BLOT, M. Bertrand BOILLY, M. Romain BONHOMME, M. Thierry BRIANÇON, M. Francky CARON, M. Corentin CENTA, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, Mme Catherine CHOPART, M. Jacky CHOPIN, M. Patrice CHRETIEN, M. Dany CHRISTOPHE, M. Bruno COCHEMÉ, Mme Cécile CONREAU, M. Christophe CORBEAUX, Monsieur Henri DARQC, M. Nicolas DARGENT, M. Alain DE CEULENEER, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Marie DEPAQUY, Mme Laurence DEPLAINE, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, Mme Anne DESVERONNIERES, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Robert D'HARCOURT, Mme Randa DIYA, M. Sébastien DOLÉ, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, Mme Kim DUNTZE, M. Martial DUPIN, Mme Patricia DURIN, M. Jean-Louis FARARD, M. Jean-Pierre FORTUNÉ, M. Régis FRANCQUE, M. Claude GACHET, Mme Audrey GARDEBLED, M. Pascal GARNOTEL, Mme Laurence GARUS, M. Pierre GEORGIN, Mme Isabelle GERARD, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Charles GOSSARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jean-Pierre GRISOUARD, M. Vincent GUY, M. Nicolas HABARE, M. Didier HENRIET, M. Serge HIET, Madame Véronique HURBOUC, M. Michel HUTASSE, M. André JACOB, Mme Jeanne JACQUET, M. Thierry JOBART, Mme Martine JOLLY, M. Michel KELLER, M. Stéphane LANG, Mme Chantal LANTENOIS, Mme Cathy LAURIN, Madame Ghislaine LECLERE, M. Guy LECOMTE, M. Dominique LEDEME, M. Eric LEGER, M. Antoine LEMAIRE, M. Frédéric LEPAN, M. Julien LEPITRE, M. Jean LETISSIER, M. Denis LHOTELAIN, M. Pierre LHOTTE, M. Thibault LOCQUARD, Mme Jacqueline LOPATA, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MAHUET, M. Jean MARX, M. Claude MAUPRIVEZ, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Jean MICHEL, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, M. Francis MUNIER, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Arnaud NININ, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Jean-Christophe POINS, M. Dominique POTAR, Mme Nadine POULAIN, Mme Evelyne QUENTIN, M. Pierre REANT, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, Mme Anne-Sophie ROMAGNY, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Pierre RONSEAUX, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAUX, Mme Marie ROZE, M. Jean-Marc ROZE, M. Philippe SALMON, M. André SECONDÉ, M. Patrick SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. André TETENOIRE, M. Freddy THOMAS, M. Alain TOULLEC, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Marcel VERGEZ, M. Jean-Marie VIEVILLE, M. Alain WANSCHOOR, M. Philippe WATTIER, M. Bernard WEILER, Mme Sylvie LEMAIRE (suppléant de M. Franck JACQUET), M. Gérard DEPIT (suppléant de M. Alain MICHELON), M. Richard GAUTHIER (suppléant de M. Denis PONCELET), M. Sébastien KIEFFER (suppléant de M. Michel SUPPLY), M. Reynald WERBROUCK (suppléant de M. Daniel VAQUETTE)

Étaient représenté-e-s :

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, M. Marcel BENCIVENGO a donné pouvoir à Pierre REANT, Mme Gabrielle BRICOUT a donné pouvoir à Alain WANSCHOOR, M. Nicolas CARNOYE a donné pouvoir à Jean MICHEL, Mme Valérie CORDEBAR a donné pouvoir à Jean-Marie ALLOUCHERY, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Alban DOMINICY, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Jean-Luc DUBOIS a donné pouvoir à Philippe SALMON, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY a donné pouvoir à Régis FRANCQUE, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Julien LEPITRE, Mme Muriel JACQUIOT a donné pouvoir à Bertrand BOILLY, M. Pascal LABELLE a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Randa DIYA, Mme Catherine MALAISÉ a donné pouvoir à François MOURRA, M. Eric MALTOT a donné pouvoir à Patrice CHRETIEN, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Frédéric MASSONOT a donné pouvoir à Annie PERRARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Laurence BILLY, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT, M. Kevin PONCIN a donné pouvoir à Franck NOEL, Mme Sylvie PORET a donné pouvoir à Robert D'HARCOURT, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, M. Eric QUENARD a donné pouvoir à Dominique LEDEME, M. Jean-Luc SENE a donné pouvoir à Evelyne QUENTIN, Mme Armelle SIMON a donné pouvoir à Patrick

TCHANGA, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, M. Bernard THIERY a donné pouvoir à Franck ASSELIN, M. Vincent VERSTRAETE a donné pouvoir à Yann VELLY

Étaient excusé-e-s :

M. Xavier ALBERTINI, M. Paul-Vincent ARISTON, Mme Nathalie BELAMY, M. Denis BOUDVILLE, M. Alain HIRAULT, Mme Maryse LEQUEUX, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Catherine VAUTRIN

Étaient absent-e-s :

M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARIZZI, M. Jean-Robert AUGUSTE, M. Vincent BENNEZON, M. Cyrille DUTERNE, M. Jérôme FORTIER, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal HARLAUT, M. Dominique HENIN, M. Jean-Pierre JOREZ, Mme Marie-Claire LESIEUR, M. Patrice MOREL, M. Christophe PATINET, Mme Marie-Noëlle RAINON, M. Germain RENARD

N'ont pas pris part au débat et au vote :

M. Jean-Pierre ARNAUD, M. Raymond AYALA, M. Edouard BARON, M. Romain BONHOMME, Mme Martine JOLLY

Secrétaire : François MOURRA

Vice Secrétaire : Michel KELLER

Votes :

Pour : 175 Contre : 0 Abstention : 3

**PLAN DE MOBILITÉ DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS ET SON ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE
ELABORATION
ARRÊT DU PROJET
PROCÉDURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Transports, notamment son chapitre IV,

Vu le Code de l'Environnement, notamment son chapitre III du titre II du livre I^{er},

Vu la Loi n°82- 153 du 30 décembre 1982 d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI), modifiée par la Loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE),

Vu la Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU),

Vu la Loi n°2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu la Loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM)

Vu la Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Rémoise approuvé le 16 décembre 2016,

Vu la délibération n°CC-2016-180 du Conseil communautaire de Reims Métropole du 12 décembre 2016 approuvant le Plan de Déplacements Urbains de Reims Métropole,

Vu sa délibération n°CC-2019-340 du 19 décembre 2019 relative à l'engagement du processus de révision du Plan De Mobilité (PDM) du Grand Reims, incluant la réalisation d'une Enquête Mobilité auprès des habitants du Grand Reims,

Vu le projet de PDM et son évaluation environnementale,

Considérant que la méthodologie de projet a permis d'associer l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs ainsi que les représentants des acteurs du territoire au sein d'un comité de pilotage et d'un

comité technique en charge du pilotage du projet,

Considérant que l'ensemble de la démarche a permis de définir un plan d'actions à horizon 2035 et d'évaluation environnementale,

Considérant que la stratégie du PDM s'articule autour de quatre enjeux transversaux, identifiés à l'issue du diagnostic, s'appuyant notamment sur ceux du précédent Plan de Déplacements Urbains et de la stratégie de mobilité des territoires élaborée en 2019, requestionnés et actualisés au regard des évolutions survenues depuis 2016,

Considérant que ces enjeux sont cohérents avec les documents stratégiques de rang supérieur avec lesquels le PDM doit être compatible, à savoir le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et Egalité des Territoires (SRADDET) de la Région Grand Est, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Reims, la Stratégie Bas Carbone du Grand Reims au travers de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), ainsi qu'avec ceux du projet de territoire du Grand Reims,

Considérant que la Communauté urbaine du Grand Reims doit solliciter l'avis des communes, du Département, de la Région, des autorités organisatrices de la mobilité limitrophes et des services de l'Etat intéressés, sur le projet de PDM, une fois arrêté, lequel fera ensuite l'objet d'une enquête publique,

Vu le passage en Conseil d'orientation transport et mobilité

Vu l'avis du bureau communautaire du jeudi 20 mars 2025,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'arrêter le projet d'élaboration du Plan De Mobilité ainsi que son évaluation environnementale.

Le projet de PDM sera soumis pour avis des communes, du Département, de la Région, des autorités organisatrices de la mobilité limitrophes et des services de l'Etat intéressés.

L'autorité environnementale sera saisie pour avis sur l'évaluation environnementale du PDM.

A l'issue de la période de trois mois, requise pour la réception des avis des partenaires intéressés, les deux documents seront soumis à enquête publique.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil
communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Le Président de la Communauté urbaine du Grand Reims

Arnaud ROBINET



Le Secrétaire
François MOURRA



Le Vice-Secrétaire
Michel KELLER



Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 31/03/2025 à 09h55
Référence de l'AR : 051-200067213-20250327-243789-DE
Publié le 31/03/2025 ; Rendu exécutoire le 31/03/2025